

RCS : AGEN

Code greffe : 4701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AGEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 00041

Numéro SIREN : 529 770 646

Nom ou dénomination : GEORHIN

Ce dépôt a été enregistré le 06/04/2023 sous le numéro de dépôt 1585

GEORHIN
Société par actions simplifiée
Au capital de 3 210 000 euros
Siège social : ZAC des Champs de Lescaze 47310 ROQUEFORT
RCS AGEN 529 770 646

PROCES VERBAL

DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE

L'an deux mil vingt-trois,
Le treize mars,
A quatorze heures,

La société ARVERNE GROUP, société par actions simplifiée au capital de 314 108 euros ayant son siège social, 2 avenue du Président Pierre Angot 64 000 PAU, immatriculée au répertoire SIREN sous le numéro 850 295 957 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PAU,

Représentée par la société AROSCO, société à responsabilité limitée au capital social de 151 500 €, dont le siège social est situé au DOM DE PLANHOL 43800 MALREVERS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lepuy-en-velay sous le numéro 847 849 437, en qualité de président,

Elle-même représentée par Monsieur Pierre BROSSOLLET, gérant, déclarant avoir tous pouvoirs à l'effet des présentes et ses suites.

Associée unique de la société GEORHIN (ci-après « la Société »), titulaire de 214 000 actions de 15 euros de valeur nominale composant le capital de la Société, représentant 100% du capital et des droits de votes.

La société CQFD AUDIT, commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoquée, est absente excusée.

APRES AVOIR RAPPELE QUE :

- Selon ordre de mouvement en date de ce jour, la société ARVERNE GROUP s'est portée acquéreur de l'intégralité des 214 000 actions composant le capital de la Société ;
- La société LA COMPAGNIE DES CHATEAUX a manifesté la volonté expresse de démissionner de ses fonctions de Président de la Société à compter de ce jour en conséquence de la cession précédemment décrite.

Dès lors, il y a lieu de procéder au remplacement de la société LA COMPAGNIE DES CHATEAUX.

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Fixation ultérieure de la rémunération du Président,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique, prenant acte de la démission de la société LA COMPAGNIE DES CHATEAUX de son mandat de Président à compter de ce jour, accepte sa démission sans préavis, et décide de nommer en qualité de nouveau Président, pour une durée illimitée :

ARVERNE GROUP
société par actions simplifiée
au capital de 314 108 euros
siège social : 2 avenue du Président Pierre Angot 64 000 PAU
RCS PAU n°850 295 957

Monsieur Pierre BROSSOLLET, représentant la société ARVERNE GROUP, déclare accepter les fonctions de Président pour le compte de cette dernière.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide que la rémunération de la société ARVERNE GROUP en qualité de Président sera fixée ultérieurement.

TROISIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions.

Pour la société ARVERNE GROUP
Monsieur Pierre BROSSOLLET